

## DISPOSITIF

### Préparation à l'examen professionnel d'avancement de grade **Chef de service de police municipale principal de 1ère classe** **Chef de service de police municipale principal de 2ème classe**

Pour l'accès à cette préparation, un test est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) :

- Directement en préparation
- vers un tremplin (formation de remise à niveau) avant de suivre la préparation, ce tremplin consiste en un **Perfectionnement en communication écrite** (*analyse, synthèse, argumentation*) **de 7 jours**.
- Ou être réorienté(e) vers un parcours de formation continu à définir avec votre collectivité si les résultats sont insuffisants.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternance temps de formation en présentiel et à distance) toutefois celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

<p><b>Epreuves d'admissibilité</b></p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b>  <i>Apprendre à apprendre – ressources à distance</i>  <i>Présentation des notes de cadrage des épreuves</i>  <i>Présentation de la plateforme FORMADIST</i>  <b>Présentiel : 6 h / 1 jour</b>  <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b></p> <p><b>Rédaction d'un rapport avec propositions opérationnelles à partir des éléments d'un dossier portant sur la réglementation relative à la police municipale, assorti de propositions opérationnelles</b>  <i>Méthodologie – Travail en mode projet – devoirs à distance – examen blanc en présentiel – ressources à distance</i>  <b>Présentiel : 24 h / 4 jours</b> (dont 3 h dédiées à l'examen blanc)  <b>Distanciel : 15 h / 2,5 jours</b> (dont 3 h par devoir soit au total 9 h pour 3 devoirs)</p>
<p><b>Apport de connaissances</b></p>	<p><b>Culture territoriale</b>  <b>Présentiel : 12 h / 2 jours</b>  <b>Distanciel : 24 h / 4 jours</b></p>
<p><b>Epreuves d'admission</b> pour les admissibles</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b>  <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i>  <b>Présentiel : 6 h / 2 jours</b>  <b>Distanciel : 3 h / 0,5 jour</b></p>
<p><b>TOTAL JOURS</b></p>	<p>en présentiel : 9 jours  en distanciel : 7,5 jours</p>

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) puis géo-localisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>